

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien, tenue à distance, le mercredi 6 avril 2022 à 18 h 30.

La participation des membres lors de la diffusion en direct (75 membres) et 48 membres en différé. C'est donc un total 127 membres qui ont participé en tout ou en partie à notre AGA. 415 membres se sont prévalus de leur droit de vote.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

INTRODUCTION

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente du conseil d'administration, Mme Marlyne Cyr, souhaite la bienvenue aux membres et aux administrateurs à cette assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien qui se tient entièrement et exclusivement en ligne en raison de la situation liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus.

Elle déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

Elle informe l'assistance qu'elle agira comme présidente d'assemblée et que la secrétaire du CA de la Caisse, Mme Louise David, agira comme secrétaire d'assemblée, assistée dans ses fonctions par Mme Maryse Langelier, adjointe à la direction générale. Elle est également accompagnée à l'animation ou en soutien par Mme Éliane Joseph, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité Gouvernance et Éthique et présidente du comité de mise en candidature qui présentera le rapport à l'issue de l'appel de candidatures; Mme Marie-Claude Kearney, directrice générale; M. Magella Savoie, conseiller aux communications et vies associatives.

La présidente fait lecture de la définition de membre et les règles concernant l'intervention des membres.

Visionnement du message de M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Puisque l'assemblée est tenue à distance, la secrétaire de l'assemblée, Mme Louise David, est invitée à préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

La présidente informe, comme il y aura de la votation en direct, de nommer deux scrutateurs, deux personnes qui sont physiquement présentes pour la communication des résultats.

Il est proposé par _____, appuyé par _____ de nommer Mme Maryse Langelier et M. Magella Savoie comme scrutateurs. Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Puisqu'il s'agit d'une assemblée générale à distance, il ne sera pas possible d'ajouter d'autres sujets à ceux déjà prévus à l'ordre du jour. La secrétaire Mme Louise David fait lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021

Présentation des résultats et rapports

4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)

Parole aux membres

8. Période de questions au conseil d'administration

Décision impliquant un vote en direct pendant la diffusion de l'assemblée

Présentation des propositions sur le partage des excédents

9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

Élection des membres du conseil d'administration

10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des membres du conseil d'administration.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite par _____ et appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (7 avril 2021)

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 7 avril 2021, a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Il est proposé par _____, appuyé par _____ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2021. Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET RAPPORTS

4. Rapport du conseil d'administration

Au nom des administrateurs, la présidente du conseil d'administration, Mme Marlyne Cyr, présente les principales réalisations de la Caisse pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Le conseil d'administration et le comité d'Audit et de Déontologie se sont assurés auprès de la direction générale que toutes les personnes concernées ont rempli leur Déclaration d'intérêts et déclaration relative aux personnes liées dans les délais prescrits.

Nous vous confirmons :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- Que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. Présentation du rapport annuel au 31 décembre 2021

Une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

La directrice générale, Mme Marie-Claude Kearney, présente les grandes lignes du rapport financier de la Caisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

7. Présentation de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la caisse dans son milieu

Mme Éliane Joseph, présidente du comité Gouvernance et Éthique et du comité du mandat de coopération, présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des commandites et dons.

En 2021, nous avons remis un montant de 222 576 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans nos communautés.

Cette contribution se compose d'une somme de 168 827 \$ provenant du FADM et 53 749 \$ remis sous forme de dons et commandites.

Le rapport sera déposé aux archives de la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien.

PAROLE AUX MEMBRES

8. Période de questions au conseil d'administration

Aucune question

PÉRIODE DES PROPOSITIONS SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS QUI FERONT L'OBJET D'UN VOTE EN DIFFÉRÉ

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu.

Visionnement d'une capsule vidéo pour bien comprendre les principes associés au versement de la ristourne. « L'évolution de la ristourne »

Toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

La directrice générale, Mme Marie-Claude Kearney, présente la recommandation du conseil d'administration.

Nos excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres sont de 2 950 000 \$ se rajoute également, nos autres éléments du résultat global de l'exercice pour un montant de 2 199 000 \$

Ensuite, nous effectuons nos virements réglementaires aux réserves pour un montant de 3 364 000 \$

Et nous rajoutons un montant de 689 000 \$ pour les sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :

En provenance de la réserve FADM 129 000 \$

En provenance de la ristourne aux membres 560 000 \$

Et un ajustement net relatif aux ristournes de 4 000 \$.

Pour arriver à un solde de l'état de la variation de l'avoir de 2 478 000 \$.

Ensuite de ce montant,

Nous alimentons notre RRE 1 122 000 \$ et notre réserve générale de 1 356 000 \$ pour arriver à 0 \$

Il est proposé par _____, appuyé par _____ de recommander le partage des excédents.

Cette proposition sera soumise au vote après les présentations et discussions.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

La directrice générale, Mme Kearney, présente la recommandation.

La proposition pour le versement de notre ristourne individuelle et collective

Soit un montant de 125 000 \$ pour notre FADM et de 758 428 \$ pour la ristourne aux membres, et ce, pour un grand total de 883 428 \$.

Cela représente un montant de 106 033 \$ de plus que l'année dernière pour notre ristourne individuelle et ce, principalement dû à l'augmentation de notre volume d'affaires.

C'est également notre meilleure ristourne au cours des 10 dernières années.

Voici la recommandation pour les taux de ristournes :

Pour la ristourne volumes : Un taux de 0.56 par 1 000 \$ de volume (tant pour les comptes, l'épargne et placement, les fonds, les prêts et marges de crédit)

Sur le volet de l'assurance (auto, habitation, assurance individuelle, assurance prêt) : Un montant de 23 \$ par 1 000 \$ de prime est remis aux membres.

Nouveauté cette année, la ristourne cartes de crédit, un taux de 0,61 \$/1 000 \$ d'achats nets

Et pour la ristourne produit : Un montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité soit : détenir 1 produit dans chacune des 4 familles (comptes, prêts, assurances, placements et investissements) est également remis aux membres.

Il est proposé par _____, appuyé par _____ la recommandation de versements.

Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant d'ouvrir la période d'élection, il y a présentation d'une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

10. Rapport du comité de mise en candidature

À la suite de l'appel de candidatures lancé durant le 18 janvier 2022.

La présidente invite Mme Éliane Joseph, présidente du comité de mise en candidature, à présenter le rapport du comité.

Pour l'assemblée générale de cette année, 3 postes sont à combler. La durée du mandat de ces mandats est de 3 ans.

À l'issue de la période d'appel de candidatures qui s'est terminée le 8 février 2022 à 15 h.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences en gouvernance, comptabilité, gestion financière.
- 1 ou 2 femmes et 1 ou 2 hommes pour maintenir la parité
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 membre de 18-34 ans,
 - 1 à 3 membres (s) de 35-49 ans
 - 1 membre de 65 ans et plus

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Après vérification, 5 candidatures sont éligibles, car elles remplissent les conditions et qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le *RIC* et le *Code de déontologie*.

Les cinq personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Pour le secteur de Chandler

Monsieur Claude Grenier
Madame Julie Grenier
Monsieur Sébastien Pagé
Monsieur Yan Ritchie

Pour le secteur de Saint-Godefroi,

Aucune mise en candidature reçue

Pour le secteur de Paspébiac

Monsieur Gilles LeBlanc

Regardons en quoi les candidatures reçues répondent aux critères recherchés :

Tableau synthèse des candidatures reçues pour un poste au conseil d'administration






Profil collectif du CA Critères recherchés		 Claude Grenier	 Julie Grenier	 Sébastien Pagé	 Yan Ritchie	 Gilles LeBlanc
Compétences Incontournables						
Gestion financière *			✓			✓
Comptabilité *						✓
Gouvernance		✓	✓	✓	✓	✓
Genre	Nombre recherché					
Hommes	1 ou 2	✓		✓	✓	✓
Femmes	1 ou 2		✓			

Tableau synthèse des candidatures reçues pour un poste au conseil d'administration

Profil collectif du CA Critères recherchés		 Claude Grenier	 Julie Grenier	 Sébastien Pagé	 Yan Ritchie	 Gilles LeBlanc
Groupes d'âge	Nombre recherché					
18-34 ans	0 à 1			✓		
35-49 ans	1 à 3				✓	
50-64 ans	0		✓			✓
65 ans et +	0 à 1	✓				
Représentativité géographique	Nombre recherché					
Secteur de Chandler	1	✓	✓	✓	✓	
Secteur de Saint-Godefroi	1					
Secteur de Paspébiac	1					✓

Ce document de présentation de tous ces candidats a été déposé sur le site Internet de la Caisse.

Comme je l'ai mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé (pour les secteurs suivants : Chandler et Saint-Godefroi dont le poste demeure vacant).

Précisons que pour le secteur de Saint-Godefroi, puisqu'il n'y a eu aucune candidature, le candidat défait du groupe de Chandler qui aura obtenu le plus de voix sera déclaré élu pour le secteur de St-Godefroi (application de l'article 6.17 du Règlement intérieur de la caisse).

6.17 Le président d'élection donne le nom des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes, par ordre alphabétique, jusqu'à concurrence du nombre de postes à combler, selon le principe de la majorité simple.

Cependant, si les membres de groupes peuvent élire un certain nombre d'administrateurs, le président s'assure du respect de l'article 6.2 en donnant d'abord le nom des candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes parmi ceux qui ont été proposés pour chaque groupe. Pour les autres postes restant à combler, le cas échéant, il ne tient pas compte de l'article 6.2 et il donne le nom des autres candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes.

Les candidats identifiés conformément au premier paragraphe de même que, le cas échéant, au deuxième paragraphe, sont déclarés élus.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La présidente, Mme Marlyne Cyr, agira comme présidente d'élection dont le rôle est de présider l'élection, animer le déroulement de la période d'élection et préciser le mode de votation.

Mme Louise David agira comme secrétaire d'élection.

11. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçue dans les délais prévus pour le secteur de Paspébiac est égal au nombre de poste à combler, la présidente d'élection déclare élu par acclamation M. Gilles Leblanc (secteur de Paspébiac) au poste d'administrateur.

La présidente d'assemblée félicite M. Leblanc et le remercie de l'intérêt porté à notre Caisse.

En complément à cette élection par acclamation, 2 postes réservés à des secteurs doivent faire l'objet d'un vote en différé.

PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, nous avons demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

Cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse. De plus, un document de présentation de toutes ces personnes est également disponible au même endroit afin de vous permettre de faire un choix éclairé.

Nous avons donc 4 personnes qui viendront présenter brièvement leur candidature.

Par ordre alphabétique de nom de famille :
Présentation de Monsieur Claude Grenier
Présentation de Mme Julie Grenier
Présentation de Monsieur Sébastien Pagé
Présentation de Monsieur Yan Ritchie

VOTATION EN DIFFÉRÉ

12. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes) ;
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne ;
- L'élection des administrateurs.

Seuls les membres de plein droit ont droit de voter.

La réécoute de l'assemblée est disponible par le biais du bouton « vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même les membres, n'ayant pas participé à l'assemblée en ligne, pourront voter en toute connaissance de cause.

Nouveauté cette année : en plus de la réécoute complète de l'assemblée, vous aurez accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse, vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets 2021 de la Caisse.

Pour voter, rendez-vous sur Accès-D et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès le 7 avril 2022 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 10 avril 2022.

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ANNONCE DES RÉSULTATS APRÈS LA PÉRIODE DE VOTATION DE 4 JOURS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats de vote seront dévoilés de 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet et la page Facebook de la Caisse, ce qui mettra fin à l'assemblée générale à moins d'un vote négatif.

13. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

La présidente, Mme Marlyne Cyr, remercie les membres de leur participation à cette deuxième assemblée générale annuelle complète à distance.

Félicitations au membre du conseil d'administration nouvellement élu et bonne chance à ceux (et celle) qui sont en élection par votation en différé.

Notre caisse a besoin de gens comme vous pour assurer sa pérennité et veiller à préserver sa vitalité coopérative.

Merci à ceux et celles qui m'ont accompagné aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Elle remercie tous les membres du conseil d'administration, la directrice générale et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

RÉSULTATS DE LA VOTATION AGA

Résultat votation AGA

Découvrez les résultats du vote, suite à l'assemblée générale annuelle.

Du 7 au 10 avril, les membres ont pu faire entendre leur voix grâce au vote en ligne portant sur le projet de partage des excédents recommandé par le conseil d'administration ainsi que sur l'élection des administrateurs.

Le projet de partage ayant été accepté, ce sont **883 428 \$** qui seront retournés aux membres de la Caisse et à la collectivité sous forme de ristournes individuelles et collectives.

Trois postes étaient à pourvoir au conseil d'administration. Voici les résultats de l'élection des administrateurs au terme de l'exercice de votation en différé :

est élu pour le poste réservé au secteur de Chandler : M. Yan Ritchie
est élu pour le poste réservé au secteur de Saint-Godefroi : M. Claude Grenier
est élu par acclamation pour le secteur de Paspébiac : M. Gilles LeBlanc

Merci aux membres d'avoir voté et bravo aux 3 administrateurs qui se joignent au conseil d'administration. Nous vous les présenterons très bientôt. Merci aux candidats pour l'intérêt démontré à l'égard de notre caisse.

La participation des membres lors de la diffusion en direct (75 membres) et 48 membres en différé. C'est donc un total 127 membres qui ont participé en tout ou en partie à notre AGA.

415 membres se sont prévalus de leur droit de vote.

La recommandation du CA pour :

- la répartition des excédents annuels de 2 950 k est adoptée par 97 % de nos membres,
- le versement de la ristourne individuelle (758 428\$) et collective (125 000 \$ /FADM) est adopté par 88 %.

En résumé :

Nous vous proposons cette année le versement de **758 428 \$** pour la ristourne individuelle. Afin d'enrichir concrètement notre communauté en appuyant des projets porteurs, nous recommandons l'affectation de **125 000 \$** au Fonds d'aide au développement du milieu.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	2 950 k\$
	Autres éléments du résultat global de l'exercice	2 199 k\$
	Virements réglementaires aux réserves	(3 364) k\$
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
	En provenance de la réserve du FADM	129 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	560 k\$
		689 k\$
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	4 k\$
	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 478 k\$

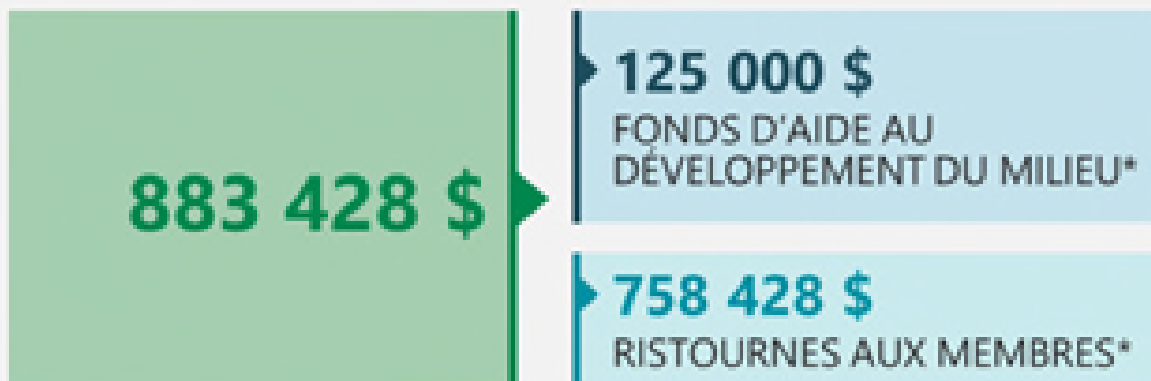
| FADM |
Fonds d'aide au
développement du milieu

| RRE |
Réserve pour
ristournes éventuelles

*Net d'impôt

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2021



* Les ristournes aux membres (après récupération d'impôts) ainsi que l'alimentation du FADM (avant impôts) sont prises à même la RRE.

La ristourne se répartit comme suit :

Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		119 k\$
Épargne et placements		103 k\$
Fonds	0,56 \$	23 k\$
Prêts et marges de crédit		148 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	169 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	40 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	157 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		758 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée le 10 avril 2021 à 23 h 59.

Marlyne Cyr, présidente d'assemblée

Louise David, secrétaire d'assemblée